



APGTP

Association du paritarisme
Salariés - Employeurs

Représentants des employeurs

Madame, Messieurs Gilles MESSIEZ PÔCHE (UNGE), Yves SARRAT (UNGE), Patrick GUEBELS (UNGE), Jean-Luc ROUX (UNGE), Amandine BOUCHON (UNGE), Stéphane JOUFFRAIS (CSNGT), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Michel MEMIER (SNEPPIM)

Représentants des salariés

Madame, Messieurs Sébastien GIRAULT (CFDT), Gérard VANHOVE (CFDT), Philippe GRONNIER (CFTC), Noureddine BENYAMINA (CFTC), Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Christian BAYLET (CFE-CGC), Laurent TABBAGH (CGT)

Président

Gaétan NUGUES (représentant du collège salarié)

Vice-Président

Gilles MESSIEZ-PÔCHE (représentant du collège employeur)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

Assistante de Direction

Catherine CHEVALIER

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) DU 08 AVRIL 2015**

APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

RELEVÉ DÉCISIF

TABLE DES MATIERES

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 07 JANVIER 2015	3
III. COURRIERS DE LA PRÉSIDENCE.....	3
1. Définitions formation prioritaires	3
2. Lycée Dorian - Master 4D.....	3
3. Actalians/ COPANEF pour l'élaboration des listes au titre du CPF	3
4. OMPL.....	3
5. ACTALIANS	4
6. Courrier du lycée Tony Garnier à Bron (69) : ouverture d'une classe de BTS	4
7. Ouverture d'une licence professionnelle	4
IV. SOUS-COMMISSION "CQP TRE".....	4
V. FORMATIONS CERTIFIANTES 2015	5
1. Remplissage des sessions	5
VI. NÉGOCIATION TRIENNALE OBLIGATOIRE.....	5
VII. LABELLISATION DES FORMATIONS	6
1. Proposition de l'UNGE d'une définition des formations prioritaires	6
VIII. FORMATION PROFESSIONNELLE.....	6
IX. DEMANDE D'AGRÈMENT	6
X. TABLEAUX DE BORD	6
1. Licenciements économiques.....	6
XI. OBJECTIF 2015 : LA GPEC.....	6
XII. QUESTIONS DIVERSES	7
1. Désignation d'un jury pour le CCP "Topographie" (09 & 10 juillet 2015)	7

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCISION

La CPNEFP approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du 08 avril 2015.

II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 07 JANVIER 2015

DÉCISION

La CPNEFP approuve en l'état le relevé de décisions de la réunion du 07 janvier 2015.

III. COURRIERS DE LA PRÉSIDENTENCE

1. Définitions formation prioritaires

La CPNEFP est dans l'attente de la réponse au courrier du 21 janvier 2015 demandant aux organisations syndicales d'employeurs une définition des formations prioritaires pour 2015.

2. Lycée Dorian - Master 4D

DÉCISION

En l'absence de réponse de la part du lycée Dorian, la CPNEFP décide de l'interroger à nouveau sur la possibilité, pour des salariés titulaires de l'une des formations certifiantes de la branche, de pouvoir se présenter au Master 4D.

3. Actalians/ COPANEF pour l'élaboration des listes au titre du CPF

DÉCISION

La CPNEFP décide que la Présidence rencontrera le responsable de la COPANEF dans le cadre de l'inventaire des formations de la branche éligibles au titre du CPF.

La CPNEFP décide de rencontrer Actalians et de le désigner en qualité de tiers de confiance et ce, en vue de l'inscription des certifications de la branche sur le portail de la CDC.

La CPNEFP décide de regrouper au sein de la sous-commission "Actalians" le travail d'inventaire CPF dont la composition est la suivante : Yves SARRAT (UNGE), Stéphane JOUFRAIS (CSNGT), Michel MEMIER (SNEPPIM), Nouredine BENYAMINA (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Christian BAYLET (CFE-CFC), Gaétan NUGUES (FO).

4. OMPL

La CPNEFP du 09 juin rencontrera la représentante de l'OMPL pour une présentation des dernières études qui ont été réalisées pour les branches professionnelles et le GPEC.

5. ACTALIANS

DÉCISION

La CPNEFP décide d'accuser réception de la circulaire d'Actalians et de l'informer qu'elle travaille à réaliser différentes économies dans les années qui viennent.

La CPNEFP attire l'attention d'Actalians sur l'effort réalisé par la branche en matière de cotisation conventionnelle puisque l'accord du 27 novembre 2014 acte le maintien de taux supérieur au légal.

6. Courrier du lycée Tony Garnier à Bron (69) : ouverture d'une classe de BTS

DÉCISION

La CPNEFP va informer le lycée Tony Garnier de Bron (69) que la CPR Rhône-Alpes va se rapprocher de l'équipe pédagogique pour échanger sur le projet d'ouverture d'une section BTS et les moyens mis en place.

7. Ouverture d'une licence professionnelle

DÉCISION

La CPNEFP décide de répondre au lycée de Brétigny sur Orge qu'elle reporte à la prochaine réunion l'étude de la mise en place de la licence professionnelle "VRD".

IV. SOUS-COMMISSION "CQP TRE"

DÉCISION

La CPNEFP valide le travail réalisé par la sous-commission dans le cadre du Référentiel d'Activités Professionnelles du CQP "TRE".

Ce RAP servira de base de travail aux organismes de formation pour la construction de l'ingénierie.

La CPNEFP valide l'envoi d'un questionnaire préparé par l'APGTP aux employeurs et aux salariés NIII-E2 et plus sur leurs besoins de formation.

Les syndicats d'employeurs diffuseront aux entreprises et les syndicats de salariés à l'ensemble des salariés.

Le retour de cette enquête sera présenté par chaque organisation syndicale lors de la CPNEFP du mois de juin 2015.

V. FORMATIONS CERTIFIANTES 2015

1. Remplissage des sessions

DÉCISION

La CPNEFP décide de confier l'analyse des CCP à un groupe de travail (réorganiser les pré-requis, modulariser la formation et espacer les modules dans le temps, etc.).

Participeront à ce groupe de travail : Gilles MESSIEZ POCHE (UNGE), Stéphane JOUF-FRAIS (CSNGT), Philippe GRONNIER (CFTC) et Brigitte AMBAL-RIBAS (FO).

La sous-commission "*Analyse CCP/CQP*" se réunira le mercredi 20 mai 2015 à 13h30 (en visioconférence).

VI. NÉGOCIATION TRIENNALE OBLIGATOIRE

DECISION

La CPNEFP demande que l'APGTP réalise un comparatif reprenant ces thèmes et ce qui existe au sein de la CCN et des accords de branche.

DÉCISION

Dans le cadre de la négociation triennale obligatoire, la CPNEFP décide de confier à l'OMPL une étude sur les thèmes suivants :

- Les conditions d'accueil et d'insertion des jeunes et des adultes dans les entreprises, notamment dans le cadre des contrats ou des périodes de professionnalisation.
- Les objectifs en matière d'apprentissage, les priorités à retenir en termes de secteurs, de niveaux et d'effectifs formés, ainsi que les conditions de mise en œuvre des contrats d'apprentissage.
- La recherche de réponses adaptées aux problèmes spécifiques de formation dans les petites et moyennes entreprises et, en particulier, dans celles ayant moins de dix salariés.
- Les conséquences de la construction européenne sur les besoins et les actions de formation.
- La définition et les conditions de mise en œuvre des actions de formation, de leur suivi et de leur évaluation, en vue d'assurer l'égalité professionnelle, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences des travailleurs handicapés, notamment par la détermination d'un objectif de progression du taux d'accès des travailleurs handicapés aux différents dispositifs de formation et des modalités d'atteinte de cet objectif.
- La définition et les conditions de mise en œuvre à titre facultatif d'actions de formation économique en vue de mieux comprendre la gestion et les objectifs de l'entreprise dans le cadre de la concurrence internationale.

VII. LABELLISATION DES FORMATIONS

1. Proposition de l'UNGE d'une définition des formations prioritaires

DÉCISION

La CPNEFP relance le processus de labellisation des formations en intégrant trois types de formations prioritaires à savoir

- Formations "cœur de métier".
- Formations "prospectives".
- Formations "cas par cas".

Une présentation du processus complet sera faite à la CPNEFP du mois de juin prochain.

Une communication à destination des CPR sera également présentée.

VIII. FORMATION PROFESSIONNELLE

DECISION

La CPNEFP reporte ce point à la commission du 9 juin 2015

IX. DEMANDE D'AGRÉMENT

DÉCISION

La CPNEFP accepte la demande d'agrément du CFA de Sillac (Angoulême) sous réserve que l'établissement complète son dossier.

X. TABLEAUX DE BORD

1. Licenciements économiques

DECISION

La CPNEFP valide le document d'enregistrement des licenciements économiques.

Une diffusion sera faite auprès des organisations syndicales.

XI. OBJECTIF 2015 : LA GPEC

DECISION

La CPNEFP reporte ce point à la commission du 9 juin 2015

XII. QUESTIONS DIVERSES

1. Désignation d'un jury pour le CCP "Topographie" (09 & 10 juillet 2015)

DÉCISION

La CPNEFP acte que le jury d'examen du CCP "Topographie et Organisation opérationnelle Coursus 1" des 09 et 10 juillet 2015, sera composé de Julien GUERRY (CNSGT) et Philippe GRONNIER (CFTC).

La CPNEFP se réunira le mardi 09 juin 2015

RELEVÉ DECISIONS CPNEFP 08 AVRIL 2015 APPROUVE 9 JUIN 2015